

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00335

COTISATION 2016 AU CENTRE D'ECHANGES ET DE RESSOURCES FONCIERES (CERF)

Le Bureau communautaire a été convoqué le 09 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 43

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 45

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Yves PARTRAT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,

M. Jean-Claude SCHALK donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Christian FAYOLLE, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 septembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160712-D20160033510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160926

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2016

COTISATION 2016 AU CENTRE D'ECHANGES ET DE RESSOURCES FONCIERES (CERF)

Le CERF Rhône-Alpes est un pôle de compétences régional dédié au foncier et à l'aménagement, constitué sous forme d'association Loi 1901.

Créé à l'initiative de la Région Rhône-Alpes, rassemblant les acteurs majeurs du foncier et de l'immobilier issus tant du secteur public que du secteur privé, le CERF Rhône-Alpes a pour missions :

1. d'accompagner les collectivités dans leurs réflexions et actions foncières : outils d'aide à la décision, appui juridique, accompagnement de projets ;
2. de consolider la culture du foncier et la diffusion des savoir-faire au travers de l'organisation d'ateliers trimestriels, de rencontres, de conférences portant sur des sujets à enjeux ;
3. de renforcer la carte de formations sur le foncier à l'échelle régionale. Par exemple mise en place de formations professionnelles courtes sur le foncier par l'intermédiaire, notamment, de conventions avec des organismes formateurs reconnus ;
4. d'améliorer les méthodes d'observations foncières.

Pour accomplir ces missions, le CERF s'appuie sur l'expertise de tous ses adhérents. Cette mise en réseau des compétences à l'échelle régionale constitue la spécificité et la force du CERF Rhône-Alpes.

Le CERF Rhône-Alpes compte actuellement une quarantaine d'adhérents dont la Région, les Départements, les principales agglomérations, les Parcs naturels régionaux (PNR), les syndicats mixtes portant les SCOT, les agences d'urbanisme et des établissements publics foncier locaux (EPF).

Le CERF Rhône-Alpes propose aujourd'hui un ensemble de services (fiches pédagogiques, guide d'action, hotline et veille juridique, accompagnements de projets, organisation de formations et colloques) susceptibles d'intéresser la Communauté Urbaine ainsi que ses communes membres.

Saint-Etienne Métropole fait partie des membres du CERF par délibération du Conseil de Communauté du 12 octobre 2009.

Les principales activités du CERF en 2016 :

- organisation de six ateliers : La division en volume, Fiscalités optionnelles, Evaluer les biens hôteliers et immobiliers de loisir, Mener son opération d'aménagement de A à Z, Anticiper la reconversion des friches dans la planification, Comment optimiser son diagnostic de pollution ?,
- un colloque régional sur l'optimisation du foncier économique dans les zones d'activités existantes,
- accompagnement juridique : la hotline ainsi que les veilles juridiques mensuelles ont été maintenues,
- organisation de deux rencontres juridiques : retour sur les Lois ALUR et MACRON et la compensation foncière agricole et sa déclinaison en Auvergne-Rhône-Alpes,
- mise en place de deux groupes de réflexion à la demande des adhérents pour faire jouer les synergies et accélérer l'émergence et la diffusion de solutions adaptées : l'optimisation de la fiscalité foncière et conduite des diagnostics de pollution,
- conduite d'une démarche exploratoire sur l'optimisation foncière dans les zones d'activités existantes,
- étude de préfiguration d'un observatoire régional sur les friches industrielles avec pour échéance une mise en place du dispositif à partir de 2017,
- formation : développement d'une offre de formation sur le foncier à destination des élus et des techniciens : reconversion des friches industrielles, construire sa politique foncière en appui aux politiques d'aménagement, la stratégie foncière pour les espaces naturels et agricoles,
- publications : fiches pédagogiques, lettres d'informations semestrielles, note de conjoncture régionale sur les dynamiques foncières et immobilières.

Le budget prévisionnel 2016 est en progression de 30 % par rapport à 2015 du fait essentiellement de l'obtention de fonds FEDER dans le cadre du projet régional de reconversion des friches industrielles.

Il est proposé, comme en 2015, le versement d'une contribution de 5 000 €.

Vous trouverez en pièces jointes au dossier :

- la proposition de budget prévisionnel 2016,
- le bilan d'activités 2015,
- le programme prévisionnel 2016.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une contribution de 5 000 € au CERF pour l'année 2016 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces nécessaires au versement de cette subvention,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 011 du budget prospective de l'exercice 2016.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU